

Encyclopédie:Tri sélectif

Réduire les quantités colossales de déchets produits chaque jour est devenu une priorité pour préserver l'environnement. Et Trier correctement tout ce que nous jetons au quotidien peut permettre de recycler beaucoup de matières tout en créant des emplois.'

Sommaire

- Un constat implacable
- Pour s'y retrouver
- Le verre aussi
- Les différents logos
- Liens intéressants

Un constat implacable

Chaque personne produit en France environ 600 kilos de déchets par an, soit deux fois plus qu'il y a 40 ans. Les décharges sauvages se multiplient, et la gestion des ordures ménagères produit beaucoup de désagréments pour l'environnement. Notre planète est de plus en plus polluée, et le réchauffement climatique n'est plus une simple hypothèse. Or, il est possible d'agir au quotidien, chacun à son échelle. Devenir un citoyen responsable et bien trier est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît.

Pour s'y retrouver

Pas toujours facile de savoir ce qu'il faut jeter et ce qu'il faut trier. En cas de doute, le site d'Eco-Emballages (voir la rubrique « liens intéressants »), entreprise chargée d'organiser, superviser et financer la collecte, le tri et le recyclage des emballages ménagers en France, explique précisément ce que l'on doit faire. Voilà déjà une liste de ce qu'il est possible de trier :

- Les emballages en acier et aluminium (canette, boîte de conserve, aérosol, ...)
- Les emballages en papier et carton (boîte de céréales, de gâteau, ...), à condition qu'ils ne soient pas encore souillés par des restes de nourriture.
- Les briques alimentaires (brique de lait, de soupe, ...)
- Tous les journaux et les revues (débarrassés de leur film plastique)
- Pour le plastique, en attendant la généralisation des expérimentations en cours, il ne faut jeter que les bouteilles et flacons (bouteilles d'eau, flacons de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, ...). Et pas les bouchons...

Le verre aussi

Le verre fait également partie des matières recyclables. On peut donc trier :

- Les bouteilles
- Les bocaux (sans les couvercles)
- Les pots et autres contenants (également sans les couvercles).

En revanche, la vaisselle, la porcelaine et la faïence ne se recyclent pas.

Les différents logos

Le « point vert » européen qui figure sur certains emballages et représente deux flèches entremêlées ne signifie pas que le produit concerné est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui l'a produit respecte la législation et finance l'un des éco-organismes spécialisés dans le traitement des emballages, participant ainsi à l'organisation du tri sélectif.

Autre symbole, « l'anneau de Moebius » qui figure sur des emballages signifie qu'ils sont recyclables. Il peut être complété par un nombre figurant au centre du logo et qui indique le pourcentage de matière recyclée entrant dans la composition du produit.

Liens intéressants

Le site Eco-emballages : <http://www.ecoemballages.fr/accueil-portal/le-tri-selectif/>

Le site de l'Ademe : <http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets>

Point vert : http://fr.wikipedia.org/wiki/Point_vert_%28label%29